La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie une étude méthodologique sur la démographie des infirmières et des aides-soignantes. Ce document présente les sources de données et la méthode que la DREES retient désormais pour produire des données sur les effectifs de ces professionnelles. Il présente également les résultats ainsi obtenus : effectifs d'infirmières et d'aides-soignantes entre 2012 et 2021, ventilés par sexe, âge, secteur d'activité et région. Ces séries statistiques seront mises à jour annuellement sur le site de la DREES.

Après avoir discuté les apports et les limites des différentes sources de données mobilisables pour le suivi de la démographie des infirmières et des aides-soignantes, le document présente en détail la méthodologie retenue dorénavant par la DREES pour produire des statistiques sur ces professionnelles. Elle s'appuie sur l'exploitation des données de la base tous salariés (BTS) de l'Insee pour les infirmières et aides-soignantes salariées et sur le système national des données de santé (SNDS) pour les infirmières exerçant en libéral.

En 2021, en France métropolitaine et dans les DROM, hors Mayotte, 423 500 aides-soignantes sont en activité, 500 300 infirmières exercent une activité salariée et 98 600 infirmières une activité libérale. Ces effectifs ont tous augmenté entre 2013 et 2021, mais la hausse est bien plus importante pour les infirmières en activité libérale (+ 28,5 %) que pour les infirmières salariées (+ 6,9 %) et les aides-soignantes (+ 6,5 %).

En parallèle, les besoins de soins d'infirmières et d'aides-soignantes ont augmenté du fait de la croissance de la population, mais aussi de son vieillissement, la demande de soins se concentrant aux âges avancés. Pour la même raison, les besoins de soins varient entre régions en lien avec l'hétérogénéité de la répartition par âge de leur population. Afin de permettre des comparaisons pertinentes des effectifs d'infirmières et d'aides-soignantes entre régions et entre 2013 et 2021, le document définit des densités standardisées, c'est-à-dire des nombres de professionnelles rapportés à des nombres d'habitants standardisés, dans l'espace et dans le temps, en tenant compte des différences de consommations de soins par âge.

Pour en savoir plus

- Le système national des données de santé (SNDS) et l'accès aux données de santé
- Base Tous salariés

A propos de la DREES

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) est le service statistique ministériel dans les domaines de la santé et du social. Créée par décret en 1998, elle fait partie du service statistique public. A ce titre, son action s'appuie sur un engagement déontologique fort reposant notamment sur l'indépendance, la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité.

La DREES intervient également en appui à la conception et à l'évaluation des politiques publiques.
Elle apporte par ailleurs ses compétences pour développer le partage des données, algorithmes et codes au sein des ministères chargés de la santé et des solidarités.